

PROCÈS-VERBAL

Préambule

Le président André Lemaître rend hommage au Professeur Raymond Gassin, disparu le 4 mai 2016 et qui a notamment été récipiendaire du prix Beaumont-Tocqueville en 2002.

André Lemaître excuse Chloé Leclerc, trésorière, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu se joindre à l'assemblée. Le rapport financier préparé par Chloé Leclerc sera présenté par le secrétaire général, Quentin Rossy.

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée générale sans modification.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2014

Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

2. Rapport du Secrétariat général

Le rapport du Secrétariat général est présenté par Quentin Rossy.

- *Point de situation*

L'association compte 108 membres actifs et 36 en attente de renouvellement. Il y a eu beaucoup de nouvelles adhésions en 2015-2016. Le nombre de visiteurs sur le site internet présente le pic habituel aux périodes de colloque, mais celui-ci tend tout de même à augmenter au fil des années.

- *Site internet*

Un groupe LinkedIn a été créé pour l'association permettant une diffusion libre d'information aux membres. L'ePortfolio destiné aux jeunes chercheurs va subir une refonte complète et un système d'adhésion/renouvellement en ligne sera mis en place.

- *Colloques*

Proposition : Afin de stimuler la participation des étudiants, une création de bourses pour « jeunes chercheurs » est proposée. Cinq bourses permettront de couvrir l'inscription et l'hôtel pour des étudiants Master et Doctorat, les frais de transports restant à leur charge.

L'assemblée accepte cette proposition sans opposition.

Michel Born remarque que cela peut s'étendre à des participants non-étudiants qui ne disposeraient pas de fonds suffisants de la part de leurs institutions. Cette remarque est soutenue par Benoît Dupont et Manon Jendly. Benoît Dupont propose par exemple que les candidats à la bourse réalisent une tâche préalable pour l'obtention de la bourse.

Proposition : Afin de dynamiser le programme et favoriser la participation des étudiants et des professionnels, la création d'une journée ateliers/rencontres avant le colloque, ainsi que l'ajout d'une session de « conférences TED » en plénière sont proposés. Il ne s'agira toutefois pas d'un modèle obligatoire. **Aucune objection de l'assemblée, la proposition est acceptée.**

Proposition : Dans le même ordre d'idée, la proposition est faite de filmer et diffuser sur internet les conférences plénières. Frédéric Ocqueteau signale qu'il a demandé aux conférenciers-ère des plénières de cette édition, mais n'a pas obtenu un accord unanime. Il soulève la question du statut juridique de la vidéo en termes de propriété intellectuelle. Benoît Dupont informe qu'au CICC, cela fait environ trois ou quatre ans que les conférences sont filmées. Ils appliquent une licence non exclusive d'exploitation. La vidéo appartient au chercheur et le CICC est juste le diffuseur. La vidéo peut ainsi être retirée à la demande du conférencier. Catherine Rossi soulève que les étudiants utilisent ces supports comme publication, fournissant ainsi un moyen supplémentaire de rayonnement. Frédérique Ocqueteau souligne qu'il est réducteur qu'une prestation orale soit citée de la même manière qu'une publication écrite. L'assemblée se lance dans un débat sur l'utilisation des vidéos par les étudiants. Pour Jean-Luc Bacher, la liberté doit être laissée à l'intervenant. Devant l'intensification des débats, Manon Jendly propose de laisser mûrir la question et d'y réfléchir d'ici la prochaine assemblée générale avant un éventuel vote. **Proposition en suspens.**

- *RICPTS :*

Pour rappel, la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique est l'organe de diffusion officiel de l'AICLF. Actuellement, les membres disposent d'un rabais de 22% sur le prix d'abonnement à la revue. Des discussions sont en cours entre l'AICLF, la rédaction et l'éditeur de la RICPTS concernant une éventuelle gratuité de l'abonnement à la revue pour les membres de l'association.

- *Gestion financière :*

Proposition : Afin d'améliorer le fonctionnement, il est proposé de supprimer les paiements par chèque. **Aucune objection de l'assemblée, la proposition est acceptée.**

Le Secrétariat indique que la solution du paiement en ligne est à l'étude et que Paypal semble être une des solutions les plus adéquates.

3. Rapport financier

Comme annoncé en préambule, Quentin Rossy présente le rapport financier préparé par la trésorière, Chloé Leclerc, suite à son absence excusée. Il rappelle que l'association dispose de trois comptes actifs, soit celui de la Suisse, de la Belgique et du Québec. Le rapport est donc à interpréter sur les trois monnaies.

2014 était une année de colloque qui se reflète sur les comptes.

Les dépenses consistent essentiellement en les prix et les frais de voyages. Les avoirs totaux de l'AICLF au 31 décembre 2015 est approximativement de 71'053 €.

Néanmoins, il reste environ 17'000 € à soustraire pour couvrir les frais du XIVE colloque 2014 à Liège qui avait été géré sur un compte de l'Université de Liège. André Lemaître explique qu'un fond différent a été ouvert pour le colloque de Liège, notamment à cause de subventions provenant de fonds publics qui ne pouvaient pas être versées directement sur l'un des comptes de l'AICLF.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée et accompagnés de remerciements à Chloé Leclerc.

4. Départs et élections des membres du bureau

Manon Jendly ne se représente pas en tant que Secrétaire général adjointe et quitte le bureau avec les remerciements de l'assemblée par applaudissements.

Proposition : Quentin Rossy propose que Lionel Grossrieder reprenne le poste de secrétaire général adjoint. **L'assemblée générale accepte cette proposition par applaudissements.** Frédéric Ocqueteau en profite pour transmettre ses remerciements au Secrétariat général pour son soutien lors de l'organisation du colloque 2016.

La composition des autres membres du Bureau demeure inchangée et sont reconduits André Lemaître en tant que président, Chloé Leclerc comme trésorière, et Quentin Rossy comme secrétaire général.

5. Prochain colloque

L'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne se propose, par l'intermédiaire de Quentin Rossy, d'organiser le prochain colloque en 2018 à Lausanne en Suisse. Le colloque aura vraisemblablement lieu la première semaine de juin. **Aucune objection de l'assemblée.**

6. Divers

Rodica Stanoiu soulève la question de l'évolution et de l'adaptation du prix de l'adhésion à l'AICLF, notamment par rapport à la Société Internationale de Criminologie. Ce point est noté par le Président et le Secrétariat général.

André Kuhn demande qui organisera le colloque 2018 à Lausanne. Quentin Rossy répond que l'organisation sera assurée conjointement par les collaborateurs en criminologie et en science forensique. Quentin Rossy et Manon Jendly seront à priori les co-organisateurs du colloque. Se pose néanmoins la question de la double casquette entre le Secrétariat général et l'organisation du colloque.

Clôture de l'assemblée générale de l'AICLF le 23 mai 2016 à 17h15, suite aux remerciements du président, André Lemaître, adressés aux membres présents

**Fait à Versailles, le 23 mai 2016
Lionel Grossrieder, SG adjoint de l'AICLF**